VACANCE DE POSTE – EXTERNE

Réf. 07-2020



Médecin (H/F)

1 poste en CDI – Niveau 10E

Prise de fonction – Septembre/Octobre 2020

Temps partiel : 22h par semaine

Au cœur du système de santé, la Caisse Primaire d’Assurance Maladie de la Somme (CPAM) assure la gestion de l’assurance maladie des 500000 bénéficiaires du régime général du département, l’accompagnement des 2500 professionnels de santé et des 100 établissements de santé.

La CPAM recrute un Médecin pour son Centre de Prévention et d’Examens de Santé (CPES) d’Amiens. Rattaché(e) à la Direction Adjointe Régulation et Relation avec les Acteurs de Santé, la mission principale du CPES est de réaliser des examens périodiques de santé aux assurés du régime général de l’Assurance Maladie et certains autres régimes, dans un objectif de dépistage et de prévention.

Finalité de l’emploi :

Rattaché au responsable du CPES et placé sous l’autorité fonctionnelle du Médecin Responsable adjoint du CPES, dans le respect de la législation (code de déontologie, dispositions règlementaires) et de la politique décidée par la CPAM conformément aux recommandations de la CNAM, le Médecin de Prévention assure les consultations médicales dans une optique de prévention et participe aux missions de Santé Publique du CPES.

Formation

Être titulaire d’un diplôme d’état de Docteur en médecine, être inscrit au tableau du Conseil de l’Ordre des Médecins.

**Contact**

Mme Betty RENAUX – 03 22 71 17 70

Les lettres de motivations et CV sont à adresser avant le **21 Août 2020** par mail à l’adresse suivante :

recrutement.cpam-amiens@assurance-maladie.fr

Principales missions :

* Assurer les consultations dans une optique de prévention : dépistage des pathologies et des facteurs de risque,
* Interpréter les examens paracliniques et biologiques,
* Sensibiliser à la prévention en général, à l’intérêt des méthodes de prévention, éducation en santé, vaccinations, facteurs de risques environnementaux et comportementaux (prévention primaire),
* Assurer un diagnostic précoce, relayer les campagnes de dépistage organisées (prévention secondaire), prévenir les complications des affections déjà connues (prévention tertiaire),
* Assumer la responsabilité du dossier médical élaboré au CPES et de l’information nécessaire des médecins traitants lorsque le consultant a donné son accord à la transmission du dossier,
* Participer aux études, aux enquêtes épidémiologiques et aux actions de santé publique.

Compétences :

* Connaissance des objectifs stratégiques de l’assurance maladie, et notamment ceux qui concernent les Centres d’Examens de Santé,
* Connaissances en santé publique,
* Sens du travail en équipe pluridisciplinaire,
* Aptitude à la saisie informatique des dossiers sur le logiciel du CPES (formation

interne),

* Une Formation en éducation thérapeutique du patient serait un plus.